

**Complément d'avis n° 2023/10
relatif à l'accréditation de
l'École supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'université
Rennes
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire sur la feuille de route stratégique de l'école, les étapes et le plan d'action pour la mettre en œuvre ainsi que sur le déploiement effectif de la démarche qualité, demandé dans la décision n°2023/10.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'université Rennes ;
- Vu la note de synthèse établie par Jean-Louis ALLARD, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 10 juin 2025,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis / de décision suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 10 juin 2025.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

